

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

<p>I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0011808.2023.003</p> 	<p>I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs</p>
<p>I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS FABIO Adresse MIN DE ROUEN , AV CDT BICHERAY 76000 Rouen Pays France Code ISO FR</p>	<p>I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR</p>
<p>I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution / Mise sur le marché • Stockage 	
<p>I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production</p> <ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique 	
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.</p>	
<p>I.7 Date, lieu</p> <p>Date 06 novembre 2023 13:52:29 +0100 CET Nom et signature BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE</p> <p>Lieu Courbevoie (FR)</p>	<p>I.8 Validité</p> <p>Certificat valable du 11/10/2023 au 31/03/2025</p>

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits et légumes frais	En conversion
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits secs	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Légumes secs et graines	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Oeufs	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Bouillons, soupes, sauces	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Café, thé	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Confitures (chocolats, bonbons, biscuits)	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Confitures et conserves sucrées	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Conserves et plats cuisinés	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Conserves viandes et poissons	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Fruits et légumes frais	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Huiles, purée d'olives et olives	Biologique
Commerce de gros de produits alimentaires - Jus de Fruits, jus de légumes, nectar et Sirop	Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - Miel et produits mellifères	Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - Pain, viennoiseries, pâtisseries	Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - Vins, bières et cidre, boissons alcoolisées	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC		
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0081178.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SARL MARGOT Adresse AVENUE M.LN DE ROUEN 76000 Rouen Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché • Stockage					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 06 novembre 2023 11:00:30 +0100 CET Nom et signature BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Lieu Courbevoie (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 28/02/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits et légumes frais	En conversion
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits et légumes frais	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits secs	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Légumes secs et graines	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Miel et produits mellifères	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Oeufs	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Bouillons, soupes, sauces	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Café, thé, infusions	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Confiteries (chocolats, bonbons)	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Confitures et conserves sucrées	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Conserves et plats cuisinés	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Conserves viandes et poissons	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Huiles, purée d'olives et olives	Biologique
Commerce de gros de produits alimentaires - Jus de fruits, jus de légumes, nectar et sirop	Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - Pains, viennoiseries, pâtisseries	Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - Vins, bières et cidre, boissons alcoolisées	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC		
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf		



Certificat

2022/2023

L'Association Demeter France en France membre de la **Biodynamic Federation - Demeter International e.V.** est autorisée à effectuer la certification des adhérents de Demeter en France et en Belgique.

S.A.R.L. MARGOT

MIN de Rouen

Avenue Bernard Bicheray

76042 ROUEN CEDEX 02

France

FR-BIO-10-CER-OPT64242

Sur la base d'inspections annuelles contrôlant le respect des **Cahiers des charges Demeter Internationaux Biodynamique et toutes normes nationales applicables**, nous certifions que l'adhérent ci-dessus est certifié pour les activités suivantes:

Transformation

Distribution: Conserves//Epices//Huiles//Jus//Miel

L'adhérent est autorisé à utiliser les marques **Demeter et Biodynamique** conformément aux **Cahiers des charges internationaux d'étiquetage Demeter** pour les cultures, les animaux, les processus et/ou les produits énumérés dans les annexes.

Certifié le : Colmar, 13/03/2022

Date d'expiration: 30/06/2024

Certifié par Daphné Muller



Émis par Daphné Muller le 13/03/2023





Annexe au certificat de S.A.R.L. MARGOT, date 13/03/2022.

Liste des produits

Produits	Commentaire	Niveau de Certification
Fruits frais	Vrac	Demeter
Légumes frais	Vrac	Demeter
Nombre total de produits		2

Fin de la liste